Département de psychiatrie
SMPP
Clinique universitaire psychiatrique
Site de Cery
CH-1008 Prilly

SESPP
28 FEV. 2018

Direction du SMPP

Professeur Bruno GRAVIER
Chef de service

Tél: +41 21 314 18 60
Fax: +41 21 314 68 61

Bruno.Gravier@chuv.ch
www.chuv.ch/psychiatrie

Madame
Eve Jeckelmann
Criminologue
Service de l'Application des Sanctions Pénales et des Prisons
Rue du Simplon 13
Case postale 89
1705 Fribourg

V./ réf. : XO/EJ/AB

Prilly, le 17 février 2018
BG

DOUGOUD Mickaël – rapport d'expertise psychiatrique

Madame

Vous nous avez confié l'expertise de

M. Mickaël DOUGOUD,
né le 26 04 1991,
actuellement en exécution d'une mesure thérapeutique institutionnelle selon l'art 61 CP au Centre éducatif fermé de Pramont.

Vous trouverez ci-dessous notre rapport qui se fonde sur :

1. Les entretiens avec M. Dougoud, les 21 juillet (1h15), 17 août (1h15), 14 septembre (1h10), 5 octobre 2017 (1h), et le 7 décembre 2017 (1h15). Ce dernier entretien ayant été effectué en présence du Dr Camille Kunzle, co-expert.
2. L'entretien avec Xavier Mottet, éducateur à Pramont, le 14 septembre 2017.
3. Le dossier que vous nous avez transmis comprenant, notamment :
    a. Le rapport de l'expertise psychiatrique réalisée par le Dr Claude Uehlinger, du 22 novembre 2012.
    b. Le rapport du 4 février 2013 du service de Probation du Département de la Justice de la Sécurité et des Finances du Canton de Neuchâtel faisant bilan du suivi psychologique volontaire effectué à l'établissement d'exécution des peines de

Bellevue par M. Marc Glaisen, psychologue FSP (rapport co-signé par M. Vincent Huguenin, chef de service).

c. Le courrier complémentaire du Dr Claude Uehlinger du 25 mars 2013.
d. Le rapport de l'expertise psychiatrique réalisée par le Dr Christian Perler et le Prof. Marc Graf de la Clinique Psychiatrique Universitaire de Bâle, du 21 août 2014.
e. Le rapport de l'expertise criminologique réalisée par Mme Virginie Rosset, psychologue-criminologue, du 14 juin 2016
f. Le rapport de synthèse initiale du 7 avril 2016 du Centre éducatif fermé de Pramont.
g. Le rapport de la direction du Centre éducatif fermé de Pramont du 22 juin 2016 co-signé par M. Carmelo Meli, éducateur et M. Alexandre Comby, directeur.
h. Les rapports de suivi thérapeutique du 23 juin 2016 et du 21 décembre 2017 de Mme Nadine Kempf-Constantin, psychologue et du Dr Didier Delessert, médecin chef du Service de Médecine Pénitentiaire.

M. M. Dougoud a été informé de son droit de refuser de répondre, dès lors qu'en qualité d'expert, le Prof B. Gravier et le Dr C. Kunzle ne sont pas tenus au secret médical et que les informations recueillies sur la base des entretiens seront consignées dans l'expertise et seront exploitées dans le cadre de la procédure.

Notre expertise a été réalisée suivant la méthode exposée dans l'article « réflexions sur le travail collégial en expertise psychiatrique » (Ph. Delacrausaz et V. Moulin, Jusletter 7 avril 2015), à savoir, rencontres avec l'expertisé, entretien de synthèse à deux experts, évaluation du risque à partir d'indicateurs reconnus et évaluation finale par la méthode des consensus.

Contexte de l'expertise

M. Mickaël Dougoud a été condamné par jugement du 12 décembre 21 du tribunal pénal de l'arrondissement de la Sarine à une peine privative de liberté de 9 ans, suspendue au profit d'une mesure institutionnelle pour jeunes adultes (art 61CP), pour contrainte, actes d'ordre sexuels avec des enfants, contraintes sexuelles, viols, actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance et de pornographie. Un traitement ambulatoire au sens de l'art 63 a également été ordonné.

M. Dougoud a été détenu à la prison centrale de Fribourg du 21 mars au 27 juin 2012 puis a été transféré à l'Etablissement d'exécution des peines de Bellevue où il a séjourné jusqu'à son entrée au Centre éducatif fermé de Pramont, le 17 août 2015.

La durée maximale de la mesure dont il fait l'objet échoit le 16 août 2019.

L'expertise psychiatrique est demandée afin d'adapter au mieux la prise en charge de M. Dougoud à sa problématique.

La Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité du canton de Fribourg a préconisé une nouvelle expertise en estimant que la dernière expertise psychiatrique en date du 21 aout 2014 n'avait pas suffisamment exploré les troubles de nature sexuelle de l'intéressé.

Rappel des faits

Le jugement du tribunal pénal de l'arrondissement de la Sarine retient les faits suivant la chronologie ci-dessous :

- En aout 2008, M. Dougoud s'est rapproché de M. Layaz, alors âgée de 14 ans. En effet celle-ci s'était confiée à lui et lui avait fait part de son mal-être dû à une rupture amoureuse et au chantage qu'elle subissait à cause de l'épisode du « cam-to-cam ». M. Dougoud désirait sortir avec M. Layaz qui, quant à elle, le considérait, à cette époque, seulement comme un confident et/ou un « grand frère ». Pour être davantage présent aux côtés de M. Layaz. Il a inventé le personnage de « Bastien » informaticien capable de récupérer les photos faites lors du « cam to cam ».

- Usant de ce pseudonyme, M. Dougoud a, dans un premier temps, exigé de M. Layaz qu'elle s'exhibe sur internet. Dans un second temps, ne se satisfaisant plus de contacts virtuels, il l'a forcée, par deux fois, à entretenir des relations sexuelles non consenties ;
- Après avoir trouvé auprès de M. Dougoud soutien et réconfort, M. Layaz a débuté une relation amoureuse avec ce dernier, quelques jours seulement après son viol. Celle-ci s'est terminée fin mai 2010, sur décision de M. Layaz qui ne supportait plus l'isolement social dans lequel le prévenu l'avait enfermée.
- Quelques jours après cette rupture, M. Dougoud a, cette fois, inventé le personnage de « Martin ». Celui-ci a, pendant presque deux mois, forcé et contraint M. Layaz à entretenir des actes d'ordre sexuel et des relations sexuelles complètes. Après avoir été découvert, M. Dougoud a dû cesser ses agissements, car M. Layaz avait découvert son stratagème.
- Un soir de septembre 2010, M. Dougoud a touché le sexe de L. Leibzig et a introduit un doigt dans le vagin, alors que celle-ci dormait chez lui.
- En septembre 2010, M. Dougoud s'est rapproché de M. Afloarei, alors âgée de 13 ans. Celle-ci – le considérant elle aussi, comme un confident et/ou un « grand frère » - lui avait fait part de son mal-être dû à une rupture. Par la suite, ils ont entretenu une relation amoureuse, qui s'est terminée sur décision de M. Afloarei en été 2011. Cette dernière ne supportait plus les mensonges répétés de M. Dougoud.
- Quelques jours après cette rupture, M. Dougoud, sous les pseudonymes de « David » et « Youri », a recommencé à harceler téléphoniquement M. Layaz jusqu'à fin octobre 2011, date à laquelle cette dernière a dénoncé le prévenu à la police ;
- Parallèlement à ces faits, M. Dougoud s'en est pris à M. Afloarei en exerçant sur elle une forte pression psychologique notamment par l'envoi massif de SMS, chats et e-mails durant plusieurs mois, la contraignant ainsi à accepter cinq relations sexuelles complètes.
- Ses agissements ont cessé avec son incarcération le 21 mars 2012.

Le tribunal relève que les actes reprochés à M. Dougoud sont intrinsèquement graves et que son comportement est particulièrement abject et sournois. Sa culpabilité est très lourde.

Description des faits par M. Dougoud

M. Dougoud reconnaît les faits pour lesquels il a été condamné. Il explique avoir été très proche de sa première victime, Mélanie, alors âgée, selon ses dires, de 15 ans et lui de 17 ans. Il décrit avoir eu avec celle-ci une relation fusionnelle mais s'être fait rejeter. Elle lui aurait dit ne le voir que comme un ami.

Selon lui, Mélanie lui avait indiqué que quelqu'un la faisait chanter sur internet. Il reconnait avoir profité de la situation pour être perçu comme quelqu'un de bien.

Il crée alors un faux profil sur Facebook et fait croire à Mélanie via ce faux profil, qu'il était en possession de la photo, source de l'inquiétude de celle-ci. Pendant plusieurs semaines, à visage couvert, il lui a demandé de lui envoyer d'autres photos dénudées et des vidéos. Il a ensuite bâti un scénario pour se livrer à des actes de contrainte sexuelle et à des viols en étant masqué. Il lui a parallèlement fait croire que « *sa vraie personnalité* » avait été victime de brutalités.

A visage découvert, il a profité de la situation de détresse de Mélanie pour nouer une relation de couple avec celle-ci, relation qui aurait duré pendant deux ans.

Après leur séparation, il a créé de nouveau un faux profil sur Facebook et a repris son chantage. Mélanie a finalement découvert son manège et a coupé tout contact avec lui, exigeant, selon lui, le versement régulier d'une somme d'argent comme prix de son silence. C'est lorsqu'il a tenté de reprendre contact avec lui qu'elle a porté plainte.

La seconde victime, Madalina, était sa voisine du dessus et venait facilement chez lui. Il était âgé de 19 ans et elle de 15. Il indique avoir été « *en couple avec elle* » et avoir imposé des relations sexuelles lors de leur séparation. *« Je lui ai mis des pressions, je lui ai dit que j'allais le dire à son père.* »

La troisième victime, Laurence, dormait chez lui et « une fois », il « *lui a glissé la main dans son pantalon, ça n'a pas été plus loin* ».

Il indique avoir minimisé les faits au début mais que le discours du juge, « *dur et confrontant* » lui aurait remis les idées au clair. A d'autres endroits du dossier, il est mentionné que sa prise de conscience aurait eu lieu après la lecture du rapport du Dr Uelhinger.

Antécédents judiciaires

M. Dougoud ne figure pas au casier judiciaire en dehors des faits qui lui valent la présente condamnation.

Anamnèse

Nous relevons la difficulté de M. Dougoud à citer précisément les dates de naissance de ses proches ce que note aussi le Dr Uehlinger dans son expertise. Lors de notre second entretien il reviendra, d'ailleurs, avec un arbre généalogique rédigé avec l'aide de sa mère qui l'aidera à préciser les liens familiaux tant du côté paternel que maternel.

La mère de M. Dougoud est née en 1962. Elle souffre de fibromyalgie. M. Dougoud dit que celle-ci a beaucoup perdu en raison de son incarcération car il lui versait une pension. Elle aurait souffert de dépression et aurait été hospitalisée à l'hôpital de Marsens et hébergée, par la suite à la Tuile puis dans un appartement protégé.

Au moment de son arrivée au Centre éducatif fermé de Pramont, il n'avait plus de contacts avec sa mère. Les recherches pour la retrouver ont été effectuées par le Directeur de Pramont aidé par son référent. La reprise de contact a été progressive. Elle vient maintenant le voir en visite de manière régulière et participe aux réunions de synthèse. « *Elle a pris la place qu'elle avait avant* ». Il explique avoir tenu à lui expliquer les raisons de son incarcération et à en assumer pleinement la responsabilité auprès d'elle.

De son père, M. Dougoud sait juste qu'il se prénomme Bernard et qu'il est né en 1957. Il ne l'a pas vu depuis le divorce de ses parents il y a maintenant vingt ans. Il n'en conserve qu'un souvenir très vague. Il dit éprouver un manque à son propos.

Il sait que son père était alcoolique qu'il « *a battu (sa) mère* » et aurait imposé à celle-ci des relations sexuelles lorsqu'il était alcoolisé. Il aurait aussi « *volé sa famille* » en vidant les comptes bancaires lors du divorce. Il sait que « *sa mère a la haine* » envers celui-ci. Son père aurait frappé ses frères mais n'aurait jamais porté la main sur lui. A noter cependant que lors de la première expertise du Dr Uehlinger, M. Dougoud aurait indiqué, à l'inverse, (p 12 du rapport) avoir été *« battu régulièrement par son père, une à deux fois par semaine pendant en tous cas un an, alors qu'il avait six ans, en raison de son comportement turbulent ».*

Il ne sait pas si celui-ci est encore en vie et conserve des sentiments ambivalents à l'égard de celui-ci : *« Peu importe ce qu'il a fait, j'ai pas eu de père…mon père c'est quand même mon père* ». Il sait aussi que son père était menuisier et travaillait sur Fribourg. Il était aussi responsable du matériel du club de sport de Marly. « *Il était bien avec les autres enfants, mais pas avec les siens. Il n'avait pas d'amour* ». Il ne sait pas si son père a connu la prison mais on lui a dit que lorsque Jérôme est né, son père était en garde à vue.

Lors de nos entretiens M. Dougoud dit souhaiter reprendre contact avec son père « *Je demande une seconde chance ; c'est quelque chose que je n'ai pas laissé à mon père.* » Il s'interroge sur la raison qui a fait que son père n'a rien fait pour revoir ses fils. Ces propos font écho à l'expertise du Dr Uehlinger qui relève (p. 6) que M. Dougoud, lors du divorce de ses parents, *« manifeste des efforts impressionnants pour que ses parents se remettent en couple. Il est décrit comme culpabilisé par la séparation parentale* »

M. Dougoud est le cadet de 3 frères. Son frère ainé, Jérôme est né en 1983. Le second, Ludovic en 1988. Il n'a plus de contact avec eux et souffre de ne plus avoir de contact avec Jérôme qu'il a toujours considéré comme un exemple et qu'il mettait sur un piédestal. Celui-ci aurait toutefois connu quelques démêlés judiciaires. Il aurait effectué un apprentissage de boucherie. M. Dougoud le décrit comme quelqu'un « *de très bon* » dans son domaine. Il serait maintenant impliqué dans la formation d'apprentis

Selon lui, Jérôme aurait plus ou moins forcé sa mère à divorcer

Avec Ludovic, tous les ponts auraient été coupés depuis son incarcération. Ludovic aurait abusé sexuellement de lui à plusieurs reprises après le divorce de leurs parents. Lors d'un autre entretien il précisera que les abus ont eu lieu dès l'âge de 7 ans et se sont poursuivis jusqu'à 11 ans, parfois de manière quotidienne. Il se serait rebellé dès qu'il aurait eu la force physique de le faire. Pour se protéger de son frère il aurait dormi 90% de son temps avec sa mère, puis plus tard dans la chambre de son autre frère, Jérôme, qui l'a toujours protégé.

Ludovic est décrit comme « *quelqu'un de très intellectuel* ». Il aurait suivi une formation en HES et serait employé comme éducateur de la petite enfance et comme agent de sécurité dans les festivals. M. Dougoud signale aussi que son frère est « gay ».

Selon lui, sa mère aurait demandé à Ludovic de faire son éducation. « *C'est lui qui décidait les sanctions* » ce qui l'a mis en position de pouvoir abuser de lui. Il ne sait pas si Jérôme est au courant des abus qu'il a subi de la part de Ludovic. Il y aurait eu une plainte de déposée qui aurait été classée. Selon M. Dougoud, Ludovic aurait reconnu les faits devant sa mère mais aurait tout nié devant la police.

L'expertise des Drs Graf et Perler fait effectivement état d'une plainte pénale déposée le 27 mars 2012 par Mickaël contre son frère Ludovic qui a donné lieu à l'ouverture d'une instruction pénale par le tribunal des mineurs au cours de laquelle il aurait été mentionné qu'il « *n'y aurait pas eu d'acte de violence ni de contrainte exercée par l'un ou l'autre, cependant M. Dougoud aurait consenti à ces actes selon lui en raison de la crainte de son grand frère, ce qui n'aurait pas été perçu par ce dernier* » (p. 12). Au vu des versions divergentes et peu concluantes concernant l'usage de violence ou de contrainte, la procédure pénale a été classée.

M. Dougoud tient actuellement un tout autre discours quant aux abus sexuels subis de la part de son frère Ludovic qu'il accuse de l'avoir régulièrement brutalisé pour arriver à ses fins (cf. plus bas).

Il a suivi une scolarité chaotique et aurait été pris en charge dès l'école enfantine pour un trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité et aurait, très tôt, bénéficié d'un traitement de Ritaline®. Par la suite il a été orienté rapidement dans des écoles spécialisées puis après la 4ème primaire vers une école de développement. Il a suivi l'école secondaire sans obtenir le diplôme puis a commencé un CFC de paysagiste qu'il a rapidement abandonné. Il raconte être arrivé alcoolisé à son travail. A noter que dans l'expertise du Dr Uehlinger, M. Dougoud a déclaré avoir obtenu un CFC en trois ans et demi, ne pas avoir connu de trouble du comportement pendant sa formation et avoir été engagé dans une entreprise d'horticulture en 2011 (p. 7)

Il aimait jouer au hockey sur glace et a pratiqué en club pendant seize ans. Il se décrit comme bagarreur, écopant régulièrement de pénalités. Il aurait aimé faire une carrière de joueur comme son frère Jérôme qui avait joué en II^{ème} ligue. « *Mais j'avais pas le physique, j'étais vite essoufflé. C'est pour cela que je cognais les gens.* » Il était, de ce fait, régulièrement mis sur la touche par son entraineur.

Il explique lors du premier entretien que toute sa famille l'a « laissé tomber » depuis son incarcération. Il ne serait resté en contact qu'avec deux amis d'enfance ainsi qu'avec un ancien co-détenu connu en détention préventive avec qui il entretient des contacts réguliers.

A Pramont, il a commencé une attestation fédérale professionnelle (AFP) de menuiserie. Il indique avec satisfaction avoir terminé la première année avec 5.2 de moyenne. Il apprécie le travail de menuiserie et a pour objectif de poursuivre par un CFC.

Il justifie cet intérêt par le fait que son père est menuisier de même que ses deux oncles. Il aurait toujours été attiré par cette perspective professionnelle.

Il se dit très investi dans le projet qu'il partage avec son maitre socio-professionnel, à savoir construire un voilier. Il fait état d'un lien de confiance étroit avec ce MSP (M. Gérald Crettaz) avec qui il travaille depuis deux ans et avec qui il n'aurait connu en deux ans qu'une seule « *discorde* ».

Indépendamment de son activité d'aide menuisier, il s'occupe de deux chiens Saint –Bernard qui ont été confiés au Centre éducatif fermé de Pramont. En particulier il indique apprendre à les dresser et à prendre soin d'eux.

Il envisage aussi de passer le permis de conducteur de tracteurs pour conduire le tracteur de Pramont.

Au total, il se dit bien intégré dans cet établissement où il estime bénéficier de plus de possibilités d'évolution que s'il se trouvait dans un établissement d'exécution de peine pour adultes. Il estime que le Centre éducatif fermé de Pramont l'aide à avoir un cadre, notamment grâce au « *caractère strict* » de son référent.

Précédentes expertises

Expertise psychiatrique réalisée par le Dr Claude Uehlinger, du 22 novembre 2012.

L'examen clinique met alors en évidence une manière particulière pour l'expertisé de considérer sa situation avec distance et peu d'émotions associées. Selon l'expert, M. Dougoud ne fait pas spontanément de liens avec d'éventuelles difficultés psychiques qui auraient pu favoriser la survenue des événements. Il est constaté une attitude irresponsable par rapport à ses actes et une difficulté à assumer son passé. L'expert note aussi que la capacité introspective de M. Dougoud est plus que limitée et qu'il ne montre aucun besoin de traitement sur le plan psychique.

L'expertisé obtient un score de 28 sur 40 à la PCL-R (Psychopathy Check List-revised, Hare) et un score de 30/40 à l'échelle HCR-20.

Le Dr Uehlinger retient les diagnostics de trouble de la personnalité dyssociale (F60.2) et de probable trouble d'hyperactivité et de déficit de l'attention persistant (F90.0).

Dans sa conclusion, l'expert relève des éléments de vulnérabilité ayant pu influencer le développement de la personnalité : des difficultés d'apprentissages précoces, une cellule familiale déséquilibrée, des violences parentales, des abus sexuels commis par son frère et un surpoids depuis l'âge de 7 ans. A cela s'ajoute, une fragilité narcissique qui se manifeste par une certaine intolérance à la frustration, une difficulté notable à se représenter la réalité subjective et les besoins de l'autre, et une dimension perverse dans ses comportements au vu des stratagèmes mis au points pour piéger ses victimes.

L'expert insiste sur l'incapacité de l'expertisé à reconnaitre authentiquement la responsabilité de ses actes en évoquant le fait que le psychologue qui le suivait depuis plusieurs semaines n'était pas au courant des actes reprochés.

Il retient ainsi une maladie mentale grave marquée par une anosognosie, une tendance à la minimisation et une absence de remise en question en profondeur qui font de lui un individu porteur d'un risque de récidive élevé de réitérer ses actes avec un pronostic plutôt défavorable.

Pour le Dr Uehlinger, M. Dougoud est pleinement responsable des actes commis et il note que malgré l'incertitude de l'impact d'une éventuelle intervention thérapeutique, il convient de tenter un suivi de nature psychiatrique. Il préconise un placement institutionnel au long terme au sens de l'art. 59 CP.

Dans son complément d'expertise du 25 mars 2013, le Dr Uehlinger maintient la proposition d'un traitement institutionnel qui peut s'appliquer, selon lui, dans le sens de l'article 61 plutôt que dans l'article 59.

Expertise psychiatrique réalisée par le Prof. Marc Graf et le Dr Christian Perler le 21 aout 2014

Ces experts n'ont pas eu accès à la première expertise.

Ils relèvent la difficulté de se faire une idée précise de la personnalité de l'expertisé et que «*l'analyse du dossier et des premières auditions donne l'impression d'avoir de nombreux traits dyssociaux dans le sens de ne tenir compte de l'autre que pour autant qu'il puisse lui apporter une certaine satisfaction, de s'énerver facilement, (…), de mentir pour éviter de se confronter aux conséquences de ses actes ou manquements sans arriver à tenir compte des implications à long terme de ses mensonges, de ne pas supporter les échecs ou les ruptures et de réagir en étant alors dénigrant, blessant voir menaçant* ».

Si M. Dougoud dit avoir pris conscience de ce qu'il a fait et le regretter, disant pouvoir comprendre la souffrance des victimes, les experts notent que cette compréhension et ce mouvement d'empathie paraissent encore très contrôlés, intellectuels mais manquant d'une véritable implication affective.

Lors de la passation de la PCL-R (Psychopathy Checklist-revised, Hare), l'expertisé obtient un score de 22 sur 40, avec des tendances marquées à ne pas respecter autrui, ne pas ressentir d'empathie ni de remords, à se montrer froid, dénigrant ou suffisant, à avoir un comportement manipulateur et irresponsable, à transgresser les lois et conventions sociales.

Dans leurs conclusions, les experts constatent que l'expertisé a commis en l'espace de trois ans de multiples délits à caractère sexuel sur plusieurs victimes de sexe féminin de son âge ou ayant moins de 5 ans que lui, qu'il a présenté des comportements dyssociaux depuis une dizaine d'années qui n'ont cependant pas engendré de plaintes et que depuis son enfance, qu'il a souvent dit des mensonges et que cette tendance a persisté à l'âge adulte.

Selon ces experts, même si certains échanges de SMS mettent en évidence un acharnement faisant penser à un besoin sexuel impérieux et obsédant, la problématique sexuelle n'est pas l'unique origine ou la dynamique centrale des difficultés rencontrées par l'expertisé.

Le Prof. Graf et le Dr Perler ne retiennent ainsi pas de trouble de la préférence sexuelle. Ils notent que l'expertisé a pris l'habitude de jouer avec la réalité en ne tenant pas compte des bases élémentaires des relations que sont l'honnêteté et la réciprocité, et qu'au contraire, il a développé des stratégies pour manipuler et contrôler l'autre.

D'un point de vue psychanalytique, ils voient une accumulation de mécanismes de défenses de l'ordre du contrôle, de la maitrise de l'autre et de la distorsion cognitive qui se base certainement sur des angoisses d'abandon et un défaut de la capacité de déplacement de la pulsion de la réalité vers le fantasme.

Ils retiennent ainsi un trouble de l'attention sans hyperactivité (F98.8), un trouble mixte de la personnalité (F61.0) et une immaturité affective (trouble du développement de la personnalité). Pour l'expert, ces troubles n'ont pas diminué la capacité de M. Dougoud d'apprécier le caractère illicite de ses actes ni sa capacité de se déterminer d'après cette appréciation.

L'évaluation du risque de récidive (SORAG, Catalogue de critères bâlois selon Ditmann) met alors en évidence un risque moyen de commettre à nouveau des délits contre l'intégrité sexuelle et un risque moyen-fort de commettre des délits de type escroquerie, harcèlement, contraintes et consommations de substances illicites.

Les experts estiment que les troubles psychiques n'atteignent pas la gravité nécessaire pour justifier une mesure au sens de l'article 59 et préconisent la combinaison d'une psychothérapie ambulatoire (art. 63) et d'un placement pour jeune adulte (art. 61). Ils ajoutent que les troubles de la personnalité et l'immaturité sont difficiles à différencier chez l'expertisé, et recommandent en premier lieu un traitement psychiatrique intégré et secondairement des mesures socio-éducatives à même d'aider à transposer les compétences et changements issus du travail psychothérapeutique dans le vécu quotidien.

Expertise criminologique réalisée par Mme Virginie Rosset le 14 juin 2016

Celle-ci constate que M. Dougoud s'est montré poli et adéquat durant la démarche évaluative et que soucieux de donner la meilleure image possible de lui, il a usé régulièrement d'un discours plaqué.

Elle relève que l'intéressé présente, pour la majorité des actes qu'il a commis, une bonne reconnaissance de ceux-ci, pouvant parfois les minimiser et qu'il évoque essentiellement des facteurs explicatifs qui lui sont exogènes. Pour Mme Rosset, M. Dougoud présente des capacités empathiques très limitées et les regrets évoqués sont fortement égocentrés.

Pour l'experte, la question du discours plaqué se pose, car si M. Dougoud reconnait souffrir d'une déviance sexuelle, étant donné qu'à l'heure actuelle, il présente manifestement des difficultés à faire des liens entre ses passages à l'acte, cette déviance et sa dernière relation affective (avec Jennifer). Elle note également que la dernière relation avec Jennifer répondait aux mêmes schémas que les relations précédentes de M. Dougoud.

Pour Mme Rosset, M. Dougoud semble faire preuve d'une certaine évolution positive si on se réfère aux divers documents contenus dans son dossier pénal. Toutefois, il se situe actuellement aux prémices d'un travail réflexif qu'il va devoir approfondir.

Elle relève certaines contradictions dans son discours, souvent plaqué, avec parfois un manque d'authenticité. Elle ajoute qu'une forte tendance à la triangulation et à la manipulation est relevée au sein de Pramont.

En se basant sur plusieurs outils d'évaluation et de jugement clinique structuré (SORAG, STATIC-99, SVR-20, HCR-20, PCL-R, LS/CMI, SAPROF), Mme Rosset conclut à un risque de récidive sexuelle élevé, un risque de récidive de passage à l'acte violent (non sexuel) moyen, un risque de récidive général élevé et un risque de fuite faible.

Les axes de travail suivants sont proposés : mener à bien une formation, améliorer les relations avec la famille, participer à des loisirs structurés et prosociaux, poursuivre le travail psychothérapeutique.

Mme Rosset estime que des ouvertures de régime peuvent éventuellement être envisagées, de manière très progressive, sous des conditions strictes et en fonction de l'évolution, à savoir des sorties sécurisées (fin 2016), des conduites accompagnées (2017) et des congés fractionnés selon les deux premières étapes.

Evolution au cours de son placement à Pramont

Rapport de synthèse initiale du 7 avril 2016

M. Dougoud est arrivé au CEP le 17 aout 2015.

Pendant les premiers mois, le rapport fait état d'un certain nombre d'événements :

- Saisie d'une vidéo pornographique trouvée dans sa playstation,
- Relation difficile avec son amie Jennifer marquée par une rupture puis une reprise des relations et manifestement dominée par des échanges à caractère pornographiques réguliers entre les deux.

Il respecte le cadre fixé, témoigne d'un bon comportement tout en tenant un discours très hostile vis-à-vis des autorités de placement. Il est décrit comme étant régulièrement plaintif, tenant des théories « anti-système » et son empressement doit être « tempéré » par les adultes.

Il est bien intégré dans le groupe de résidents où il se trouve et ne semble pas rencontrer de difficulté particulière avec ses pairs. Les tensions peuvent toutefois survenir du discours « *antitout* » ou « *je sais tout* » qu'il semble constamment tenir.

Tous les contrôles de consommation d'alcool ou de cannabis ont été négatifs.

Il participe régulièrement à des cercles de parole qu'il investit pour lâcher la pression et comme espace d'introspection et de remise en cause des comportements dommageables.

A niveau scolaire, il présente de grandes lacunes en grammaire. Un travail de consolidation des connaissances de base en français et en mathématiques a été entrepris afin de lui permettre de s'inscrire dans un processus d'apprentissage. Il se montre motivé par les travaux proposés en classe.

Au niveau intégration professionnelle, il présente les aptitudes que l'on attend d'un bon apprenti et son travail fait l'objet d'appréciations élogieuses de son MSP.

Rapport de M Meli, éducateur, et Comby, directeur, du 22 juin 2016

M. Dougoud est décrit comme ayant effectué un gros travail sur lui-même. Il tente notamment, d'adopter un meilleur comportement lorsqu'il est confronté à la frustration. Motivé par son objectif de perte de poids, il pratique du sport tous les soirs.

Les activités mises en place l'ont inscrit dans une dynamique positive. Il est signalé qu'il peut effectuer l'ensemble de sa formation certifiante de menuiserie au sein du CEP.

Il semble chercher constamment à se rassurer quant à son devenir pénal en questionnant les professionnels et fait le maximum dans l'espoir de voir les portes s'ouvrir progressivement. Il s'angoisse à l'approche d'échéances décisives comme les réunions de la commission le

concernant. Il peut alors s'emporter verbalement mais être capable de revenir dans un second temps avec des propos mesurés et cohérents.

L'accompagnement est décrit comme délicat en raison de sa personnalité manipulatrice et de son attitude imprévisible qui peut conduire les intervenants à entrer dans un lien plus amical que professionnel.

Entretien avec M. Mottet, éducateur référent de M. Dougoud

M. X. Mottet, éducateur exerce la référence de M. Dougoud depuis une année et demi. Il indique que la prise en charge de M. Dougoud est rendue difficile par les exigences du Plan d'Exécution de la Sanction et par la sécurisation requise pour les déplacements de celui-ci.

Il n'a pas eu, de son coté, à déplorer de problèmes d'agressivité ou de comportement. Il estime que M. Dougoud fonctionne très bien au sein de l'institution : il connait les règles et gère bien les frustrations auxquelles il est confronté. M. Dougoud n'a jamais manqué un jour de travail. Il est décrit comme « facile » à accompagner, intéressant et de bonne culture générale.

Il n'a été sanctionné récemment qu'à une seule reprise pour avoir fait rentrer un jeu vidéo non autorisé. M. Mottet rappelle que M. Dougoud, au cours de sa détention au pénitencier de Bellevue avait fait rentrer une clé 4 G lui permettant d'accéder à internet et de visionner des films pornographiques

M. Dougoud est le plus âgé de son unité de vie et ne présente pas de difficulté relationnelle avec ses pairs. M. Mottet signale toutefois un certain autoritarisme lorsque M. Dougoud est contrarié Quand il est fâché, il s'isole mais a la capacité de revenir pour parler de ce qui l'a dérangé.

La mère de M. Dougoud les a accompagnés lors d'une sortie au musée du Grand Saint Bernard et aux Marécottes. M. Mottet dit avoir observé une mère protectrice voulant faire « *un maximum plaisir à son fils* ».

Il estime que M. Dougoud devrait bénéficier d'une période de transition avec un passage en milieu ouvert et des ouvertures progressives.

M. Dougoud, de son côté, dit éprouver une grande confiance envers son référent dont il apprécie le caractère direct et la franchise.

Antécédents médicaux somatiques

M. Dougoud a indiqué dans l'expertise du Dr Uehlinger avoir été victime d'un accident de la circulation en juin 2011 entrainant des traumatismes orthopédiques qui ont fait l'objet d'un traitement conservateur. Cet accident n'est pas mentionné dans l'expertise suivante.

Celle-ci fait état d'une surdité partielle survenue dans l'enfance et ayant nécessité une intervention chirurgicale en début de scolarité.

M. Dougoud présente une forte obésité apparue selon ses dire et les dossiers, lors de la séparation parentale. Lors de son incarcération à l'établissement d'exécution des peines de Gorgier, il pesait 149 kg pour 1m72 soit un BMI supérieur à 40. Pendant cette incarcération, une prise en charge pluridisciplinaire aurait donné une bonne réponse en diminuant les prises alimentaires compulsives et la prise de poids au point qu'une intervention chirurgicale aurait été envisagée à court terme.

Il semblerait que cette entrée en matière thérapeutique n'ait pas été poursuivie puisque l'obésité se serait encore majorée depuis sa détention à Pramont et que M. Dougoud pèserait actuellement plus de 170kg.

Antécédents psychiatriques

Le Dr Uehlinger a pu consulter le dossier médical du secteur de psychiatrie et psychiatrie pour enfants et adolescents du réseau fribourgeois de santé mentale. Les Dr Perler et Graf ont, de leur côté, pu consulter en outre le dossier de Flos Carmeli et se sont entretenus avec la Dresse Soto-Kohler, pédo psychiatre à Fribourg. Les éléments contenus dans ces deux expertises sont

donc très complets et ne nécessitent pas de compléments en dehors des précisions qu'a apportées M. Dougoud et mentionnées dans l'anamnèse ci-dessus.

Dès le début de l'école enfantine, M. Dougoud a présenté des troubles du comportement et des bégaiements. Une évaluation logopédique recommande alors une intégration en classe de langage dès la première année primaire. Il aurait été expulsé de l'école pour les moments où il ne bénéficiait pas de soutien spécialisé jusqu'à sa première année primaire.

Les rapports médicaux soulignent l'importance des autres problèmes familiaux : fragilité de la santé de sa mère, conflits du couple parental, difficultés relationnelles des parents avec leur fils ainé etc.

L'école primaire est suivie difficilement ce qui rend nécessaire une admission à plusieurs reprises en classe de développement. Les troubles du comportement se réactivent lors de la séparation des parents et malgré un suivi psychothérapeutique qui est interrompu pendant deux ans de 2002 à 2004.

Un diagnostic d'hyperactivité et déficit de l'attention et un diagnostic de trouble hyperkinétique et trouble des conduites (F 90-1) est posé très rapidement. M. Dougoud reçoit de la Ritaline®, 3 fois par jour dès 1998. L'introduction de ce traitement permet une meilleure intégration scolaire. Celui-ci aurait été prolongé jusqu'à l'âge de 18 ans, prescrit d'abord par le centre de pédopsychiatrie puis par la Dresse Soto-Kohler puis la Dresse Bendli.

En 2009, un rapport de l'AI confirme le diagnostic de THADA. Le traitement de Ritaline aurait été repris par la suite, puis définitivement arrêté à la demande de M. Dougoud en avril 2016 sans qu'une modification comportementale majeure n'ait été notée par les thérapeutes qui le suivent depuis son arrivée à Pramont

Sur le plan addictologique, les dires de M. Dougoud varient d'un interlocuteur à l'autre. Au premier expert, il fait état d'une consommation régulière de cannabis entre 18 et 20 ans, à raison de deux joints par semaine sans mentionner une consommation excessive d'alcool.

Aux experts suivants, il indique avoir commencé à consommer du cannabis à l'âge de 14 ans puis consommer régulièrement de l'alcool fort avec ses copains. Sa consommation d'alcool et de cannabis lui aurait valu des problèmes au travail et dans ses activités sportives et l'aurait conduit à s'isoler socialement. C'est d'ailleurs sous cet aspect qu'il présente sa consommation excessive aux intervenants de Pramont en indiquant que sa consommation l'aurait amené à faire « *n'importe quoi* » et à « *prendre des risques inconsidérés* ». Il précise aussi que celle-ci lui permettait de ne plus être affecté par le regard d'autrui sur son obésité.

Il dit avoir arrêté de fumer lorsqu'il est arrivé au Centre éducatif fermé de Pramont.

Suivi psychologique et psychiatrique depuis le début de sa détention

Rapport de M. M. Glaisen du 4 février 2013

Ce suivi a débuté, à la demande de M. Dougoud, quelques mois après son transfert à l'Etablissement d'exécution de peines de Bellevue. D'abord espacés, les entretiens ont été bimensuels, voire hebdomadaires après la réception de la première expertise.

La demande initiale de M. Dougoud était de pouvoir revenir sur les abus dont il disait avoir été victime de la part de Ludovic. Il mentionnait aussi les accès de colère et de violence physique dont il aurait été l'objet en raison de son THADA.

M. Glaisen indique qu'il a souvent l'impression de se trouver face à une personne qui fait d'importants efforts pour maitriser ses émotions ainsi qu'une forte tension intérieure. Selon lui, M. Dougoud semble investir le traitement. Il relève toutefois que l'attitude de M Dougoud est adaptée et fonctionnelle autant pour ce qui se passe dans les entretiens que pour ce qui relève du quotidien de l'établissement. Il n'observe pas de symptômes comportementaux particulier, si ce n'est une pauvreté de l'expression émotionnelle associée à une sorte d'impatience contrôlée.

A relever que pendant la première partie de la prise en charge M. Dougoud n'a pas parlé avec son psychologue des actes pour lesquels il a été incarcéré et de leur gravité, mais ne l'a fait que lorsque l'expertise du Dr Uehlinger a été déposée. Une fois ceux-ci évoqués, M. Glaisen

mentionne que M. Dougoud est conscient de la gravité de ses actes, des conséquences qu'ils impliquent sur ses victimes. Il ne cherche ni à minimiser ni à esquiver sa responsabilité.

M. Glaisen note que M. Dougoud semble aux prises avec d'importantes failles narcissiques et une difficulté d'individuation. Il conclut que la remise en question de M. Dougoud ne fait que commencer.

Rapport du Service de Médecine Pénitentiaire du 23 juin 2016 (Dr D. Delessert et Mme N. Kempf-Constantin , psychologue)

M. Dougoud bénéficie dans le cadre de sa détention à Pramont d'un suivi psychothérapeutique psycho-infirmier hebdomadaire depuis le 24 avril 2016. M. Dougoud investit l'espace thérapeutique et l'alliance est qualifiée de bonne. Le traitement de Ritaline a été interrompu à la demande du patient en avril 2016 sans que des modifications majeures de son comportement ne soient observées.

Ses thérapeutes notent que M. Dougoud fait preuve d'effort quant à son introspection. Ils notent qu'il a pu améliorer sa prise de conscience par rapport à son fonctionnement, que sa pensée s'est un peu assouplie et qu'il est réceptif au travail thérapeutique. Celui doit toutefois se poursuivre sur le long terme.

Rapport du Service de Médecine Pénitentiaire du 21 décembre 2017 (Dr D. Delessert et Mme N. Kempf-Constantin, psychologue)

Le suivi évoqué dans le précédent rapport s'est poursuivi suivant les mêmes modalités. M. Dougoud investit l'espace thérapeutique de manière satisfaisante. Il fait preuve d'efforts d'introspection. Les thérapeutes notent toutefois des résistances avec un besoin de contrôle sur les événements et une tendance à présenter les situations de manière subjective afin de maintenir une image idéale. Un important travail de communication entre les intervenants apparaît nécessaire afin de « contrer sa tendance au clivage ».

Les thèmes abordés en début de suivi concernaient sa difficulté à gérer les montées émotionnelles négatives. Un travail sur son alimentation a aussi été entamé afin d'effectuer un travail sur la gestion des émotions et des frustrations. Sa difficulté à partager les liens et son besoin d'exclusivité ont aussi été abordés, de même que sa tendance à l'anticipation négative et la rumination.

Les thérapeutes estiment qu'il est encore nécessaire d'amener M. Dougoud à élaborer des stratégies solides pour diminuer le risque par rapport à ses délits. Ils notent aussi une amélioration de la prise de conscience de M. Dougoud par rapport à son fonctionnement, de bonnes capacités d'auto observation et un engagement dans la thérapie. Le cadre contenant et structurant du centre aide M. Dougoud à mieux gérer émotions et frustrations.

Observation

M. Dougoud frappe par une importante obésité. Il est correctement habillé, voire soigné et la barbe taillée.

De contact direct, il s'exprime facilement et avec aisance en témoignant d'une distance relationnelle adéquate. Il répond aux questions de manière circonstanciée sans être avare de détails et sans négliger d'apporter les précisions voulues. Notre observation se rapproche de celle de la plupart des observateurs et notamment de celle des Drs Graf et Perler qui relevaient que M. Dougoud *« entre facilement en contact, s'exprime aisément avec un vocabulaire assez riche. Il est attentif et concentré, maintient bien le focus de la conversation, ne digresse pas et associe adéquatement.* »

Il est capable de livrer une observation assez fine de lui-même qui, parfois, prend un caractère plaqué ou appris. Le discours est constamment maitrisé et adapté à la situation d'expertise à laquelle il est maintenant bien rompu, puisqu'il s'agit de la quatrième expertise dont il fait l'objet en cinq ans. Ainsi, il ne laisse à aucun moment filtrer les éléments d'antisocialité qui ont été notés par différents intervenants. Son comportement ne manifeste aucune réactivité impulsive. Il accepte sans broncher la confrontation à ses actes.

Comme cela a aussi été déjà noté, il se montre toutefois parfois projectif, notamment à l'égard de l'autorité de placement à qui il reproche une forme d'acharnement et de diligenter une nouvelle expertise uniquement pour conduire les intervenants à se contredire et légitimer la poursuite des conditions très strictes de sa détention. Il s'irrite aussi lorsqu'on le confronte aux expertises précédentes et se dit persuadé que quoiqu'il dise, le doute subsistera en sa défaveur.

Comme le notait Mme Rosset dans son rapport, son discours, est la plupart du temps contrôlé et vise à donner à tous moments une image positive et repentie de lui-même. Il cherche tout au long des entretiens et avec l'empressement noté par les intervenants socio-éducatifs à anticiper ce qui peut être attendu de lui et à être un aussi bon élève dans l'apprentissage de son fonctionnement psychique qu'il peut l'être dans celui de sa future activité professionnelle.

Sur le plan psychiatrique général, notre observation se situe dans la continuité de l'observation des précédents experts : on ne note pas de trouble du cours de la pensée, de trouble de l'orientation, ni de trouble de la lignée psychotique.

Les seuls troubles qui peuvent être observés sont les difficultés mnésiques manifestes qu'il présente à l'évocation de dates ou des âges concernant sa famille, ses proches ou ses victimes. Comme mentionné plus haut, un premier génogramme devra d'ailleurs être complété par un second réalisé avec l'aide de sa mère, ce qui indique bien à quel point, M. Dougoud semble perdu dans les chaines intergénérationnelles, notamment en raison tant de la recomposition du couple de ses grands-parents maternels que de son ignorance de la composition de sa famille du côté paternel.

Il dit souffrir considérablement de son surpoids. Sa prise de poids aurait débuté dès l'âge de 6 ans et demi, 7 ans lors du divorce de ses parents. A cette époque il aurait pris près de 10 kilos par an. Sa boulimie se serait réactivée régulièrement : *« je recevais une mauvaise nouvelle, je me ruais sur la nourriture.* »

Lors du premier entretien il dit ne pas connaitre précisément son poids qui dépasserait les 150 kilos. Lors d'un entretien suivant, il dit avoir été obligé d'aller à Crètelongue pour trouver une balance qui puisse supporter son poids. Il se dit énervé et blessé d'avoir dû monter sur une balance « pour la marchandise »

Il explique avoir tiré un certain bénéfice de ce surpoids qui lui permettait de passer « pour le balèze de la classe », tout en éprouvant une certaine honte qui le conduit à ne jamais se mettre torse nu devant qui que ce soit. Il a, toutefois, souffert des sobriquets que son poids suscitait chez les autres jeunes, *« des trucs violents* ». Il aurait aussi été victime de brimades

Depuis quelques semaines, il a débuté un programme très strict pour essayer de maigrir en notant quotidiennement son alimentation, en essayant de ne pas manger entre les repas. Il a réalisé en tenant un journal quotidien qu'il lui arrivait de manger jusqu'à 6 à 7 fois par jour tout en buvant une bouteille entière de Coca-cola.

Globalement, M. Dougoud parle de son surpoids et de l'influence de celui-ci sur son fonctionnement psychique comme s'il en faisait le constat pour la première fois alors que manifestement depuis son enfance, il a fait l'objet de nombreuses investigations et tentatives de prise en charge sans succès. Ce surpoids a été de tout temps source d'une souffrance qu'il manifeste plus en termes d'inconfort que de détresse. On retrouve à ce propos la même abrasion émotionnelle que celle qui teinte tout son discours, que ce soit à propos de son histoire infantile - dont on peut facilement imaginer les aspects dramatiques entre la violence du père, la pathologie maternelle et les abus commis par son frère-, mais aussi à propos des actes pour lesquels il a été condamné et dont il indique assumer l'entière responsabilité.

Il dit être en proie à des cauchemars fréquents, dont un qui est particulièrement récurrent où il se retrouve aux prises avec les amis de ses victimes qui cherchent à se venger, *« des trucs assez violents* ».

Lors de l'entretien suivant ces évocations il a noté plusieurs rêves et cauchemars qu'il commente facilement. Certains lui font éprouver les moqueries d'autrui devant lesquelles il est paralysé. Un autre met en scène Jérôme qui vient le sauver de la fin du monde. D'autres encore lui font revivre ce qu'il a vécu avec Ludovic et la haine qu'il dit éprouver pour celui-ci. Il évoque aussi des rêves où il se fait assassiner et d'autres où il revoit son grand-père, décédé maintenant. Il était très

attaché à celui-ci et se reproche de ne lui avoir laissé comme dernier souvenir que les faits pour lesquels il a été condamné et qu'il lui a raconté lors de leur dernière rencontre.

Sexualité

M. Dougoud estime avoir connu la sexualité à travers les abus dont il dit avoir été victime de la part de son frère. Il explique que celui-ci lui faisait regarder des films pornographiques gay puis l'obligeait à reproduire. « *J'étais ce que Ludovic voulait que je sois* ». Ludovic lui aurait ainsi imposé des sodomies et des fellations et l'aurait brutalisé s'il venait à refuser. Il dit n'avoir jamais eu d'attirance homosexuelle.

Il n'a connu, d'après l'expertise de Mme Rosset sa première relation sexuelle complète que lors des actes commis à l'encontre de Mélanie.

S'il possède une représentation intellectuelle de ce qu'est la sexualité, il en a une perception interne très confuse à travers l'excitation qu'il a pu ressentir lors de ses passages à l'acte ou lors de ses échanges particulièrement crus avec Jennifer.

Ainsi, face à des interlocuteurs amenés à l'évaluer ou à le juger il va exposer une vision de la sexualité très convenue, correspondant plus à des clichés qui constituent la norme à ses yeux qu'à la manière dont il semble vivre celle-ci à travers ses propos sur internet ou ses passages à l'acte.

Actuellement M. Dougoud dit se masturber une ou deux fois par semaine en pensant à une amie dont il est très proche et en s'imaginant en couple avec une jolie femme. Il constate n'avoir jamais connu une « *vie intime et heureuse de couple* ».

Il n'a jamais fréquenté de prostituées car a toujours pensé que celles-ci refuseraient une relation sexuelle avec lui en raison de sa corpulence.

Diagnostic psychiatrique.

Comme nous le mentionnons plus haut, Le Dr Uehlinger retient les diagnostics de trouble de la personnalité dyssociale (F60.2) et de probable trouble d'hyperactivité et de déficit de l'attention persistant (F90.0).

Les Drs Graf et Perler, pour leur part, retiennent un trouble de l'attention sans hyperactivité (F98.8), (ce trouble n'a toutefois pas été objectivé par les experts et le diagnostic n'a été posé que sur le constat de la bonne réponse au traitement de Ritaline) un trouble mixte de la personnalité (F61.0) et une immaturité affective (trouble du développement de la personnalité).

Les deux expertises successives ne relèvent toutefois pas de pathologie psychiatrique aigue même si la première expertise estime que M. Dougoud souffre « *d'une pathologie psychiatrique grave* » (p15) en se référant principalement à l'importance du trouble de la personnalité présenté par celui-ci.

La responsabilité pénale de M. Dougoud est d'ailleurs considérée dans les deux expertises comme pleine et entière autant sur le plan volitif que cognitif.

Compte tenu du caractère particulièrement contrôlé du discours de M. Dougoud, il est difficile de formuler une évaluation diagnostique sur la seule base de nos entretiens tant, celui-ci est attentif à produire les réponses qu'il estime attendues de la part des experts.

L'évolution de M. Dougoud permet toutefois d'exclure l'existence actuelle d'un trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité qui a probablement existé pendant l'enfance de M. Dougoud mais qui a favorablement évolué sous l'influence de la Ritaline et plus certainement de la maturation qui a pu s'effectuer dans le contexte cadrant du Centre d'éducation de Pramont et de la confrontation à la justice

L'ensemble du dossier et de notre évaluation rend toutefois compte d'un trouble mixte de la personnalité (F 61) comprenant de forts traits antisociaux, marqués par sa difficulté à établir des relations durables, une tolérance abaissée à la frustration, une difficulté à tirer véritablement l'enseignement des sanctions, un discours « anti-système » etc. Ces traits de personnalité se compliquent de traits narcissiques et émotionnellement labiles de type borderline qui rendent

compte de ses angoisses d'abandon et qui sont régulièrement majorés par la propension au mensonge et à la mythomanie.

Par ailleurs, même s'il s'en défend, il fait peu de doute que la sexualité de M. Dougoud est marquée par un trouble sévère de la préférence sexuelle qui s'est exprimé à travers les actes pour lesquels il a été condamné mais aussi que l'on peut retrouver à travers les propos particulièrement crus échangés pendant longtemps avec Jennifer qui font singulièrement écho à ses passages à l'acte. Ce trouble de la préférence sexuelle est marqué par une violence sadosmasochiste dominée par la recherche d'emprise et de contrôle sur l'autre.

A ce propos, il faut relever que ce trouble n'a que peu à voir avec une addiction à la cybersexualité et qu'il est particulièrement contreproductif de vouloir présenter, comme cela a été envisagé, M. Dougoud comme atteint par une telle affection. Ce qui est en jeu dans la problématique sexuelle de M. Dougoud est principalement l'excitation suscitée par le contrôle sur autrui, comme M. Dougoud peut être capable de le reconnaitre.

Vouloir lui permettre comme cela a été proposé à M. Dougoud, de s'exprimer à des fins didactiques dans une assemblée de professionnels de l'addiction nous semble, en outre de nature à renforcer ses défenses narcissiques et peu à même de faciliter un véritable processus introspectif.

Discussion

Le fonctionnement psychique de M. Dougoud est dominé par une problématique narcissique, abandonnique et identitaire qui s'enracine dans un vécu infantile particulièrement douloureux.

La recherche d'emprise sur autrui et la mythomanie apparaissent comme autant de mécanismes de défense et de tentatives pour dénier ce vécu et sont probablement centraux dans son parcours délictuel.

A travers les expertises dont il a été l'objet, M. Dougoud a été rendu attentif à la prévalence de ces mécanismes dans son fonctionnement psychique. Il est manifestement capable d'en tenir compte autant dans son discours sur lui-même que dans ses comportements. Toutefois, ses carences de mentalisation ne lui permettent pas d'en mesurer véritablement l'effet sur autrui pas plus qu'elles ne lui permettent de faire un lien introspectif avec sa propre histoire.

Il témoigne cependant de nombreux efforts pour satisfaire aux exigences des autorités à son égard et essayer de porter un regard réflexif sur lui-même, encore balbutiant, mais que l'on peut analyser autour des axes ci-dessous.

Evolution

Depuis le début de son parcours pénal, il a connu une évolution indiscutable dans ses comportements et attitudes et semble avoir pu mettre à distance les éléments les plus antisociaux de sa personnalité.

A plusieurs reprises, les intervenants ont noté ainsi sa capacité à pouvoir revenir sur ses emportements. Il témoigne d'une excellente adaptation au cadre proposé par Pramont. Les rapports de ses référents rendent d'ailleurs compte d'un comportement qui s'éloigne du fonctionnement psychopathique et antisocial décrit avant sa détention.

Toutefois il faut relever la persistance d'éléments narcissiques pathologiques qui se manifestent par son discours anti système, sa tendance à se poser en leader, et la recherche de valorisation qui peuvent aussi être compris comme le témoignage des carences dans la reconnaissance de soi.

Tous ses interlocuteurs s'accordent pour signaler sa capacité de manipulation, sa propension à susciter des relations « plus amicales que professionnelles » engageant autrui dans une forme de séduction.

Il use facilement du mensonge, de la minimisation et de l'omission sans qu'il soit véritablement possible de démêler ce qui relève d'une stratégie consciente de minoration de sa part de ce qui relève de mécanismes psychologiques moins conscients ancrés dans son fonctionnement psychique relevant du clivage et du déni. Ce fonctionnement nous apparaît central dans la

problématique de M. Dougoud, autant dans ce qui a conduit au délit que dans la sa vie relationnelle. Il témoigne des profondes distorsions avec lesquelles il doit composer pour se construire un environnement relationnel.

Ce fonctionnement paraît enraciné comme modalité défensive prépondérante pour éviter d'être confronté à l'angoisse. Ce fonctionnement a d'ailleurs été souligné à de nombreuses reprises dans les diverses expertises auxquelles M. Dougoud a été soumis au point qu'il en devient impossible de démêler le vrai du faux, l'authentique du faux self. Impossibilité à laquelle il est probablement lui-même confronté.

M. Dougoud estime pouvoir évoluer et illustre son évolution en mentionnant que lors de son arrivée à Pramont, la direction a organisé plusieurs rencontres pour expliquer les faits qui lui ont valu sa condamnation : « *les éducateurs étaient froids* ». Il souligne l'évolution de l'attitude des intervenants à son égard depuis son arrivée et l'entente existant avec son MSP. Il considère qu'avec le temps, les choses ont évolué. Il estime qu'auparavant, il n'avait « jamais tort » et qu'il « pétait les plombs pour une petite chose ». Il dit, maintenant, prendre le temps de la réflexion.

Ces propos font écho aux rapports de l'encadrement socio-éducatif de Pramont et imposent de prendre en considération les éléments favorables de son évolution et en particulier son intégration effective et constructive dans l'ensemble des activités qui lui sont proposées à Pramont et les liens qu'il semble avoir établi avec plusieurs intervenants qui revêtent un caractère significatif. Ces éléments favorables peuvent fournir l'étayage nécessaire à un travail sur son clivage et ses distorsions relationnelles.

Par rapport aux actes commis

M. M. Dougoud dit être arrivé à la déduction que son arrestation l'a « *coupé dans son élan* » et lui avoir fait réaliser qu'il a *« bousillé la vie »* de ses victimes. Il estime que ses victimes l'ont « *sauvé* » en portant plainte, sinon *« les choses auraient empiré »*.

En réfléchissant aux conséquences de ses actes sur ses victimes, il dit faire le rapprochement avec ce qu'il a subi de la part de son frère. Il dit mesurer l'impact de ses actes sur ses victimes, savoir qu'elles ont peur et comprendre qu'elles soient rassurées par son enfermement. Il indique avoir donné son accord pour qu'une de ses victimes soit informée de ses faits et gestes comme elle l'avait demandé.

Même si on peut relever une tendance à la minimisation, son discours tend globalement à assumer la responsabilité des actes commis, et à en reconnaitre les répercussions dévastatrices sur ses victimes. Il n'essaye pas, comme cela avait été noté par Mme Rosset de se réfugier derrière des éléments exogènes.

Son discours semble cependant souvent superposable à celui qu'il a tenu envers de nombreux interlocuteurs depuis son arrestation. On note en particulier que la contrition dont il fait état actuellement vis-à-vis des actes commis est déjà mentionnée dans le rapport de M. Gleisen il y a 4 ans. Il est donc bien difficile de situer l'authenticité actuelle de ses propos.

Il reste aussi exempt d'implications émotionnelles et se satisfait de rationalisations simplificatrices : le stratagème qu'il a monté avec Mélanie ne se justifiait, selon lui, que par le fait qu'il était amoureux d'elle pour qu'à la fin ils vivent ensemble. C'était pour lui, uniquement une manière de se protéger en restant caché. Il évacue ainsi de son discours toute excitation liée à la transgression, tout en reconnaissant à un autre moment que le fait d'écrire sur son faux profil Facebook suscitait en lui une intense excitation qui le conduisait à se masturber.

Sexualité

M. Dougoud relie directement ses délits aux abus qu'il dit avoir subi et fait le parallèle entre les scénarios qu'il a élaboré avec Mélanie et ceux que son frère aurait inventé pour se livrer à des jeux sexuels avec lui.

Il explique que le scénario qu'il a imaginé lui est venu lorsque Mélanie lui a confié qu'elle subissait des pressions. Il avait aussi vu une émission de télévision qui expliquait comment construire de faux profils. De fil en aiguille, il en serait venu à envier le personnage qu'il avait créé et qui avait « *tout ce qu'il voulait* ». Il explique aussi avoir fantasmé le fait d'exercer le contrôle sur quelqu'un

après avoir lu le magazine Choc qu'il achetait régulièrement et qui publiait des récits de personnes ayant survécu à des « *trucs violents* ».

Son discours revient ainsi régulièrement sur l'excitation sexuelle que lui procurait le fait de contrôler quelqu'un. Il indique avoir compris que sa sexualité était problématique par son besoin constant de contrôler l'autre et par l'excitation qu'il recherchait avec ce contrôle. Il estime avoir refusé de voir que les pratiques sexuelles imposées à ses victimes pouvaient les détruire

Cette perception assez juste de ce que sous-tendaient les scénarios sexuels violents et transgressifs imposés à ses victimes trouve toutefois ses limites. Il explique son recours à des actes scatologiques par son besoin de se faire humilier. « C'était le seul moyen de me défendre », en niant la dimension d'excitation, de pouvoir et d'emprise sur autrui liée à cette situation dégradante.

Il reste manifestement toujours actuellement, même s'il s'en défend, toujours envahi par une pulsionnalité qui se nourrit de scénarios d'une sexualité violente et dégradante à laquelle il a encore beaucoup de difficulté à accepter d'être confronté. Il a d'ailleurs continué à alimenter cette pulsionnalité par la consommation régulière de films pornographiques alors qu'il était incarcéré à Gorgier et avait pu se procurer un accès illicite à internet. Celle-ci se retrouve aussi comme constante des longs échanges qu'il a entretenus avec Jennifer. Il n'a que peu de critiques vis-à-vis de ces échanges. Il en reconnait le caractère choquant mais les justifie par le fait que Jennifer était, selon lui, au courant de sa situation, n'était pas sous son emprise et venait, au contraire le relancer.

Au total, s'il reconnait le caractère destructeur des actes pour lesquels il a été condamné, il peine à faire le lien entre ceux-ci et son envahissement par cette excitation sexuelle incoercible qu'il estime canalisée, de manière peu crédible, en rapportant ses pratiques sexuelles actuelles (cf. plus haut)

Il parle donc de ses conduites sexuelles déviantes comme appartenant au passé, il dit ne plus éprouver d'excitation à l'évocation de ses actes les plus dégradants et va jusqu'à soutenir ne connaitre ni fantasmes ni excitation lorsqu'il est confronté à du personnel féminin. Il indique ainsi que ce qui relevait de « *sa sphère intime* » était important lorsqu'il était à l'extérieur, alors que ses priorités sont maintenant ailleurs.

Ce déni et le clivage qui persiste entre ce qu'il peut dire de sa sexualité actuelle et la violence qui infiltre manifestement celle-ci indique encore le chemin qui lui reste à parcourir pour reconnaitre et travailler authentiquement cet aspect préoccupant de sa vie intérieure.

Risque

Comme mentionné plus haut, M. Dougoud a déjà fait l'objet, dans les expertises précédentes, de nombreuses évaluations du risque de violence et de récidive à l'aide de la plupart des instruments actuellement utilisés tant pour évaluer le risque de violence générale que celui de violence sexuelle.

Le Dr Uehlinger retient un risque élevé. Il note un score de 28 à l'échelle de Hare (PCL), ce qui rend compte d'une psychopathie franche. Il confirme son évaluation du risque par un score particulièrement élevé (30 sur 40) à la HCR de Webster. Ces deux échelles n'ont pas de spécificité concernant les délits sexuels.

Le Prof Graf et le Dr Perler effectuent une évaluation plus nuancée en évaluant le risque de commettre une infraction contre l'intégrité sexuelle comme moyen et le risque de commettre des infractions de type « *escroquerie, harcèlement, contrainte et consommation de produits illicites* » comme moyen fort.

Ils étayent leur évaluation sur la PCL qui donne, suivant leur appréciation, un score de 22, ce qui situe alors M. Dougoud bien en deçà d'un diagnostic de psychopathie. La problématique sexuelle est évaluée par la SORAG de Rice et Harris qui est une échelle spécifique et qui situe M. Dougoud à un niveau de risque moyen.

La discrépance ente les deux évaluations, notamment en ce qui concerne l'indice de psychopathie coté par la PCL (cet instrument étant considéré comme un des meilleurs prédicteurs actuels) rend bien compte de la subjectivité qui existe aussi dans l'usage de tels instruments

puisque les deux passations ont été effectuées à quelques mois d'intervalles par des praticiens expérimentés et aussi de la prudence avec laquelle il convient d'utiliser de tels scores pour étayer un pronostic.

En se basant sur plusieurs outils d'évaluation et de jugement clinique structuré non spécifiques (HCR-20, PCL-R, LS/CMI, SAPROF) et spécifiques à l'évaluation du risque de récidive sexuelle (SORAG, STATIC-99, SVR-20), Mme Rosset conclut à un risque de récidive sexuelle élevé, un risque de récidive de passage à l'acte violent (non sexuel) moyen, un risque de récidive général élevé.

En ce qui concerne la PCL-R son évaluation situe M. Dougoud dans la zone des « cas mixtes », c'est-à-dire pour lesquels un diagnostic de psychopathie ne peut pas être posé mais qui en possèdent certains traits.

Notre évaluation rejoint celle de Mme Rosset, et nous soulignons que les traits psychopathiques se retrouvent principalement du côté « personnalité narcissique » avec notamment une tendance importante à la manipulation à la duperie et au mensonge, un déficit d'empathie ; tandis du côté « antisocial » la personnalité de M. Dougoud apparaît marquée par une certaine impulsivité et l'apparition précoce de problèmes de comportement.

A La HCR -20, notre évaluation rend compte d'un risque moyen de commission d'acte de violence, en partie en relation avec des facteurs appartenant à son histoire précoce, à sa difficulté à établir de véritables relation intime, mais aussi en relation avec une introspection difficile, et une gestion problématique du risque qu'il peut constituer lorsqu'il est exposé à des facteurs déstabilisants (stupéfiants notamment).

Le risque de violence sexuelle est plus préoccupant lorsque l'on se réfère à des instruments spécifiques.

- La STATIC 99 le situe dans un risque modéré à élevé en raison, notamment, de son jeune âge lors des premiers délits, et de délits associant infraction sexuelle avec et sans contact.
- La SVR-20 le situe aussi dans un risque moyen à élevé en raison, notamment, de l'existence d'une déviance sexuelle manifeste, de la répétition des délits sur une longue période et leur aggravation dans un contexte de problèmes relationnels importants.

Le risque est toutefois pondéré par certains facteurs de protection soulignés par la SAPROF, notamment une certaine capacité d'adaptation qui semble s'être développée ces dernières années ainsi qu'une importante motivation au travail et une motivation au traitement.

Thérapeutique

M. Dougoud vit le parcours qui lui est imposé comme le témoignage de la volonté des autorités d'exécution des peines de ne pas lui accorder les ouvertures auxquelles il aspire : « *j'ai l'impression qu'à chaque expertise, l'application des peines veut que les gens se contredisent* ».

Malgré cette contrainte et le préjugé dont il pense être l'objet, il reconnaît bénéficier du cadre auquel il est astreint. Celui-ci coïnciderait avec l'objectif qu'il s'est fixé de s'imposer un cadre pour se contenir et se remettre en question lorsqu'il est confronté à des frustrations.

Il indique avoir confiance en sa thérapeute, Mme N. Kempf avec qui il peut travailler son impulsivité et sa gestion des frustrations. Celle-ci souligne d'ailleurs l'investissement satisfaisant dont il fait preuve dans sa thérapie et ses efforts pour s'engager dans celle-ci. Les entretiens nécessaires à la présente expertise nous ont permis de constater que M. Dougoud témoignait d'un véritable intérêt pour son fonctionnement psychique en essayant, à sa manière, de l'approfondir. Il a ainsi de lui-même établi un génogramme pour compléter ses lacunes dans la connaissance de la constellation familiale. Dans le même ordre d'idées, il a noté scrupuleusement toute une série de rêves pour en rendre compte aux experts.

Ses importantes carences de mentalisation, son immaturité, ses défenses caractérielles et sa propension au mensonge sont autant d'éléments qui rendent difficile l'établissement d'un cadre thérapeutique permettant un travail plus découvrant. Cependant la régularité des séances et l'espace de parole qui lui est offert peuvent, dans la mesure où les thérapeutes restent attentifs

au clivage et aux distorsions relationnelles que M. Dougoud déploie, constituer un espace structurant susceptible de permettre une certaine élaboration.

Les thérapeutes de M. Dougoud indiquent qu'il « *demeure encore nécessaire de l'amener à élaborer des stratégies solides pour (...) diminuer le risque en rapport à ses délits* ». Effectivement, M. Dougoud ne mentionne pas de telles stratégies. Il doit encore faire un certain chemin, quelle que soit sa bonne volonté, pour entendre qu'il ne suffit pas de ne pas vouloir recommencer pour être dans une véritable stratégie de prévention du passage à l'acte.

Pour élaborer ces stratégies il doit pouvoir accepter que volonté de contrôle, désir d'emprise et excitation sexuelle sont chez lui étroitement corrélés et que le fait qu'une éventuelle partenaire soit consentante, voire demandeuse des pratiques sexuelles qu'il recherche, ne le met en aucun cas à l'abri de nouvelles réitérations délictuelles et ce d'autant plus que sa capacité à manipuler l'autre reste très présente. Il doit, au contraire, se rendre compte que la mise en scène de ces pratiques, telle qu'elle apparaît dans ses échanges écrits avec Jennifer, constitue une transgression en soi.

S'il effectue ce chemin, M. Dougoud nous semble capable de s'engager dans un travail plus introspectif pour autant qu'il puisse éprouver l'apaisement que peut apporter l'établissement d'une relation de confiance et la possibilité d'affronter véritablement un passé douloureux.

La petite enfance et la trajectoire globale de M. Dougoud sont ponctuées d'épisodes traumatiques, de confrontation à de graves violences et d'abandon qui l'ont laissé sans possibilité de référence interne à un étayage bienveillant. Son obésité peut probablement se lire comme la marque d'une profonde haine de lui-même qu'il a agi à travers ses passages à l'acte. Il ne peut probablement pas prendre encore la mesure de l'effroi que ceux-ci suscitent car cette prise de conscience émotionnelle l'obligera à s'affronter à ce vécu indicible et précoce.

Pour soutenir la démarche thérapeutique, il nous semble important que M. Dougoud continue à bénéficier d'un cadre contenant et pluri-professionnel tel que celui dont il bénéficie au Centre Educatif de Pramont, dans la mesure où ce cadre permet, comme le recommandent les thérapeutes de M. Dougoud, une communication *« à même de régulièrement clarifier les situations présentées et de contrer sa tendance au clivage* ».

M .Dougoud a trouvé autant chez son référent que chez son MSP des figures fermes mais bienveillantes qui l'aident à se structurer et à mettre à distance sa réactivité antisociale. Comme nous l'avons déjà mentionné il est toutefois nécessaire de conserver une très grande vigilance face à la capacité de M. Dougoud à abolir les distances relationnelles et à induire rapprochement voire familiarité avec des professionnels, reproduisant ainsi des mécanismes de transgression relationnelle qui sont au cœur de ses délits.

Au total, il nous apparaît que M. Dougoud a accompli un certain cheminement grâce à la mesure institutionnelle dont il fait l'objet et que celle-ci doit se prolonger jusqu'à son terme. Il serait actuellement contre-productif de transformer celle –ci en traitement institutionnel au sens d'un art. 59 CP car celle-ci l'obligerait à changer d'établissement sans pouvoir proposer un environnement à forte valence éducative comme c'est le cas dans l'établissement ou il se trouve.

La question se posera, par contre, indiscutablement au terme de la mesure actuelle car la persistance du risque que nous avons détaillé mais aussi les capacités évolutives de M. Dougoud rendent nécessaire la poursuite d'un placement à long terme dans un milieu permettant suivi socio-éducatif et suivi thérapeutique très régulier.

Il nous semble, par contre, important de pouvoir ouvrir de manière prudente et accompagnée le cadre actuel de manière à ce que M. Dougoud puisse assumer un certain nombre de responsabilités et une plus grande autonomie dans le contexte de la relation de confiance qu'il a pu établir avec les professionnels. Au terme de la mesure institutionnelle actuelle, si M. Dougoud continue à mettre en œuvre la volonté thérapeutique qu'il a exprimée lors de nos entretiens et accepte d'être véritablement confronté au caractère pathologique et transgressif de sa sexualité, il pourra être envisagé un placement dans une structure plus ouverte. Il est encore prématuré d'envisager une telle étape.

Réponses aux questions

1. Depuis la dernière expertise établie le 21 août 2014 comment évaluez-vous le stade thérapeutique actuel de M. Dougoud ? Quelle évolution peut-on observer depuis le début de la mesure ? Quelle évolution peut-on observer si la mesure se poursuit ?

M. Dougoud a effectué un certain chemin, notamment dans la gestion de sa réactivité caractérielle et dans l'apaisement de ses manifestations comportementales à valence antisociale. Il essaye de s'impliquer du mieux possible dans les différentes activités qui lui sont proposées dans le cadre de la mesure institutionnelle actuelle, qu'elles soient à visée thérapeutique ou à visée socio-professionnelle.

Il n'est pas possible de déterminer quelle sera son évolution future dans le cadre de la mesure actuelle, celle-ci appartenant avant tout au choix de M. Dougoud de poursuivre sa progression.

La poursuite de la mesure nous apparait bénéfique autant pour favoriser la maturation de M. Dougoud que pour le confronter à ses distorsions relationnelles et à sa propension à la manipulation d'autrui.

2. *Qu'en est –il de la conscience qu'a M. Dougoud de son trouble psychique ? Est-il en mesure d'identifier ses fragilités de manière authentique ?*

M. Dougoud sait qu'il n'est pas encore prêt à « être totalement libre ». Il a une certaine perception de ses dysfonctionnements tout comme il a conscience du caractère inacceptable et destructeur de ses comportements délictuels passés. Il peut faire certains liens avec son histoire personnelle.

Il a, par contre, beaucoup de difficultés à véritablement se représenter émotionnellement ce que ses victimes ont pu éprouver et à en ressentir de l'empathie. Il identifie certaines de ses fragilités et difficultés notamment celles concernant sa réactivité comportementale et de sa consommation passée de boissons alcoolisées et de cannabis. Il est moins à même d'identifier sa propension au mensonge et doit être confronté à celui-ci pour l'accepter.

3. *Comment décrivez-vous la sexualité de M. Dougoud ?*

M. Dougoud décrit sa sexualité actuelle comme étant dans la norme, telle qu'il la conçoit (cf. p. 13 de notre rapport).

Cette vision procède, à notre avis, d'un déni massif tant ses délits témoignent d'un envahissement pulsionnel durable qui s'exprime par la recherche et l'assouvissement de scénarios violents et pervers, au sens d'une recherche de satisfaction sexuelle particulière et exclusive en subordonnant celle-ci à des conditions extrinsèques spécifiques (voyeurisme, souffrance de l'autre, etc.) qui transforment l'autre en objet. Cet envahissement s'est aussi manifesté de manière très intense dans la relation qu'il a entretenue avec Jennifer jusqu'à il y a peu. Il ne perçoit pas véritablement le caractère transgressif de cette excitation sexuelle.

Il reconnait toutefois que son excitation sexuelle était en lien avec sa recherche de contrôle sur autrui.

4. *Existe –t-il un risque que M. Dougoud commette de nouveaux délits ? Si oui de quelle nature ? Ce risque est-il élevé ? Quels sont les contextes pouvant favoriser un nouveau passage à l'acte ?*

M. Dougoud présente un risque élevé de commettre de nouveaux délits sexuels de même nature que ceux pour lesquels il a été condamné. Ce risque peut survenir dès lors qu'il se trouve en situation d'exercer une certaine emprise sur une personne vulnérable.

Le risque de commettre des délits violents non sexuels est beaucoup plus modéré et est pondéré par les facteurs de protections qui ont pu être valorisé dans le cadre de la mesure institutionnelle.

5. Dans le cadre de sa thérapie et de son placement au Centre éducatif fermé de Pramont, M. Dougoud a-t-il élaboré des stratégies et/ou un comportement visant à diminuer le risque de récidive dans une telle situation? Si oui, quelle est cette stratégie, ce comportement ?

Ce travail n'en n'est qu'à ses prémices. Pour élaborer de telles stratégies, M. Dougoud doit d'abord prendre conscience de l'intensité et de la violence des pulsions sexuelles qui peuvent l'envahir. Il doit aussi prendre conscience que ces pulsions sexuelles sont en elles-mêmes transgressives, même en dehors de toute conduite délictuelle.

6. Quelle prise en charge préconisez-vous pour la suite du traitement ? L'intéressé est-il prêt à s'y soumettre ?

Il nous semble indispensable de poursuivre la prise en charge actuelle associant suivi psychothérapeutique et responsabilisation socio-éducative. M. Dougoud adhère à cette prise en charge même si ses distorsions relationnelles viennent parfois la compliquer. Il est conscient qu'il n'est pas encore prêt à bénéficier d'une mise en liberté.

Il nous semble maintenant nécessaire de permettre, dans ce cadre global, à M. Dougoud de bénéficier de plus d'ouvertures institutionnelles, afin de travailler la manière dont il peut expérimenter ses relations de confiance et évoluer sans, de nouveau, se livrer à des dissimulations, mensonges et manipulations relationnelles. De telles ouvertures ne doivent se faire que si une bonne cohérence demeure entre tous les acteurs de la prise en charge, en y incluant les autorités d'exécution des peines, de manière à pouvoir travailler les clivages qui ne manqueront pas de survenir.

7. Cette prise en charge est –elle compatible avec une mesure applicable aux jeunes adultes en application de l'art 61CP ?

La prise en charge dont il bénéficie actuellement au Centre Educatif Fermé de Pramont en application de l'art 61CP va dans le sens de nos recommandations.

8. Au vu de vos conclusions, pensez –vous qu'un changement de sanction pour une mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'art 59 serait pertinent ?

Dans la mesure, où un changement de sanction impliquerait actuellement un placement dans un établissement n'ouvrant pas aux mêmes possibilités thérapeutiques et éducatives et professionnelles, celui-ci ne pourrait être que contre-productif. Il est important aussi de pouvoir engager M. Dougoud dans des perspectives de progression qui peuvent être évaluées de manière approfondie dans ces trois domaines.

Un changement de sanction devra être évalué à nouveau au terme de la mesure actuelle et à la lumière du chemin parcouru par M. Dougoud dans la reconnaissance des aspects les plus problématiques de son fonctionnement psychique.

9. Votre analyse engendre –t-elle des observations complémentaires ?

Nihil

En espérant avoir répondu à vos questions, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos sentiments distingués.

Prof. Bruno Gravier
Chef de service

Dr Camille Kunzle
Chef de clinique, co-expert